

**Rectorat de l'académie de Créteil**  
**Ecole académique de la formation continue**  
DAFOR-EAFC

Affaire suivie par :

**Pôle accompagnement des parcours et des mobilités professionnels**

Téléphone

01 57 02 65 48 (Elodie GASPARD)

01 57 02 65 35 (Romuald GERAULT)

Mél : [elodie.gaspar@ac-creteil.fr](mailto:elodie.gaspar@ac-creteil.fr)

Mél : [romuald.gerault@ac-creteil.fr](mailto:romuald.gerault@ac-creteil.fr)

4, rue Georges-Enesco

94 010 Créteil Cedex

[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

## Annexe 2

Circulaire n° 2023-103 du 30/11/2023

### Éléments de barème applicables pour la sélection des candidatures à un congé de formation professionnelle

Groupe	Libellé	Points	Observations
<b>Tous groupes</b>	Reliquat : Nombre de mois restants d'un congé de formation attribué précédemment.	Prioritaire : 100 points	Demande au titre du même projet de formation, reliquat d'un congé datant de moins de 4 ans Années prises en compte : 2020-2021-2022-2023
	Ancienneté générale de service	1 point par année complète + 1/12 point par mois complet + 1/360 par jour.	AGS arrêtée au 31/08/2023
	Personnels en situation de handicap	Prioritaire : 10 points	Fournir obligatoirement l'attestation de RQTH ou équivalent
<b>Groupe A</b>	Cohérence du projet	Projet abouti et prêt à être mis en œuvre : 20 points Projet cohérent, en cours de construction : 10 points	Seuls les agents ayant bénéficié d'un entretien avec un conseiller RH de proximité pourront se voir attribuer ces points sur décision de la commission académique d'examen des dossiers
<b>Groupe B</b>	Ancienneté de la demande	2 points par an à partir de la deuxième demande consécutive dans la limite de 8 points	La demande doit être formulée de façon consécutive, au titre du même projet professionnel au cours de 4 dernières années Années prises en compte : 2020-2021-2022-2023
	Expérience du concours	Candidats ayant été déclaré admissibles depuis moins de 4 ans : 2 points par admissibilité dans la limite de 8 points	Le concours de l'année au titre de laquelle est demandé le congé ne sera pas pris en compte (ex : concours passé en 2024 pour un congé en 2024-2025)

		<p>Candidats s'étant présentés au concours sans être admissible depuis moins de 4 ans : 1 point par présentation dans la limite de 4 points</p>	<p>Les candidats devront impérativement fournir les relevés de notes ou les attestations de présence aux épreuves</p>
		<p>Candidats ne s'étant jamais présentée au concours ou s'étant présentés depuis plus de 4 ans : 0 point</p>	<p>Les expériences du concours doivent concerner le même concours</p> <p>Années prises en compte : 2020-2021-2022-2023</p>
	Statut du candidat	Agents non-titulaires : 10 points	
<b>Groupe C</b>	Avancement et contraintes de la thèse	<p>Soutenance prévue au cours de l'année scolaire : 15 points</p> <p>Thèse nécessitant des déplacements incompatibles avec le service : 10 points</p>	<p>La date de soutenance ou l'obligation de déplacement devront être attestées par une lettre du directeur de thèse</p>